

La réglementation REACH

REACH est le règlement Européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (Règlement CE n° 1907/2006).

L'objectif de REACH est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement tout en renforçant la compétitivité et l'innovation industrielle.

L'entreprise Panneaux de Corrèze SAS est utilisateur en aval de substances chimiques pour produire l'article panneaux de MDF, qu'elle importe aussi.

L'entreprise Panneaux de Corrèze n'est pas concernée par la procédure d'enregistrement et de notification (article 7).

L'entreprise panneaux de Corrèze ne s'approvisionne pas hors Europe.

En accord avec la réglementation REACH, l'entreprise Panneaux de Corrèze :

- S'assure auprès de ses fournisseurs de l'enregistrement des substances chimiques qu'elle consomme et pour l'utilisation qu'elle en fait.
- Suit les instructions des fiches de données de sécurité et des scénarii d'exposition.

Nous attestons que nos panneaux de MDF ne contiennent aucune des substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes) de la candidate List (dans la version du 08/07/2021) à plus de 0.1% en masse.

Ussel, le 22 novembre 2021

Sabine MAURY
Responsable Qualité Environnement

PANNEAUX DE CORREZE SAS

6 impasse de l'Empereur - CS 70126

F-19204 USSEL CEDEX

Tél : 05 55 46 37 77

N° SIRET 809 855 901 00017

APE 1621 Z

N° TVA FR 82 809 855 901

PANNEAUX DE CORRÈZE SAS

6 impasse de l'Empereur • CS 70126 • F-19204 Ussel Cedex

T +33 555 463 777 • F +33 555 725 280 • www.panneauxdecorreze.fr

Société des Panneaux de Corrèze au capital de 2 457 320 € • SIRET 809 855 901 00017 • APE 1621 Z • N° TVA FR 82 809 855 901
SOCIETE GENERALE IBAN : FR 76 3000 3004 3000 0257 1171 820. SWIFT BIC : SOGEFRPP